



Moderne et tournée vers l'avenir, Longueuil est la ville-centre de l'agglomération de Longueuil qui regroupe plus de 456 912 personnes. Longueuil se distingue par la qualité des services essentiels qu'elle offre à sa population, par sa programmation culturelle riche et variée, de même que par son fort potentiel de développement économique. Forte de ses 360 ans d'histoire, Longueuil propose aussi un milieu de vie stimulant et accueillant propice à l'épanouissement des familles, dans lequel se côtoient de grands espaces verts, des quartiers résidentiels et urbains paisibles ainsi qu'un milieu d'affaires prospère. Elle offre une rémunération globale et une gamme d'avantages sociaux concurrentielles. La Ville souscrit également à un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage la progression de ses employés au sein de son organisation.

Titre de l'emploi :

Électricienne ou électricien

Direction :

Biens immobiliers

Service :

Entretien des biens immobiliers – Électricité

Catégorie :

Col bleu

Domaine d'emploi :

Manuel et de métier

Type d'engagement :

Régulier Temps plein

Salaire :

38,95\$ (période de probation) - 48,69 (taux régulier)

Horaire :

36 heures - 3 jours par semaine - Vendredi, samedi et dimanche de 7 h 30 à 19 h 30

Lieu de travail :

777, D'Auvergne, VL

Concours numéro :

DBI - 2025 - 7 (E)

Durée de l'affichage :

Du 2025-04-04 08:00 au 2025-04-17 23:59

Mandat :

Travaux comportant la pose, l'entretien, le diagnostic et la réparation de fileries et d'appareillages électriques divers ainsi que la conduite d'un camion ou camion-nacelle.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. La personne le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas. L'électricienne ou l'électricien installe des appareillages électriques, du câblage et des canalisations dans tous les actifs municipaux, et ce, conformément aux règles du métier et du code électrique en vigueur. La personne doit pouvoir localiser et réparer les défauts affectant tout circuit électrique. Elle est également tenue d'y assurer le bon fonctionnement des installations, appareils et accessoires électriques, en exécutant les travaux d'entretien et de réparation nécessaires. Un supérieur vérifie son travail.

Exigences :

- Posséder un DEP complété en électricité ou équivalent permettant d'exercer la fonction d'électricien d'une école reconnue par le ministère de l'éducation du Québec;
- Posséder un certificat de qualifications valide en électricité décerné par Emploi-Québec ou un certificat de compétence compagnon décerné par la Commission de la construction du Québec;
- Bonnes connaissances des principes de l'électricité, des normes et du code électrique en vigueur;
- Bonnes connaissances des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- Bonnes connaissances des risques du métier et des mesures de précaution à prendre;
- Habiletés à lire des plans et à interpréter les signes conventionnels employés en électricité, à utiliser l'outillage nécessaire au travail, à effectuer les travaux selon les règles du métier, à déceler et à localiser les défauts électriques, à effectuer du travail en hauteur et à conduire un véhicule motorisé;
- Posséder certaines expériences en qualité d'électricienne ou d'électricien en bâtiments commerciaux, industriels ou institutionnels;
- Posséder minimalement un permis de conduire classe 3 apprenti et s'engager à l'obtenir dans les 4 mois suivants l'embauche.

Exigence supplémentaire :

- Réussite du test de connaissances techniques;
 - Réussite du test d'aptitudes physiques.
-

IMPORTANT : Seule l'information mentionnée dans votre dossier au moment de l'analyse sera considérée. Nous vous encourageons à déposer votre CV dans votre dossier et détailler toutes vos expériences pertinentes à l'analyse de votre candidature.



La Ville applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Ce programme est conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et a été mis en place dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Dans ce cadre, nous invitons les employés et les candidats à compléter leur profil en répondant aux questions qui ont pour objet d'identifier les personnes membres de ces groupes. Certaines mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Si applicable, veuillez préciser vos besoins particuliers liés à votre handicap en ajoutant un document dans la section informations professionnelles. Les renseignements recueillis lors de cette identification ne serviront qu'aux fins de l'application de la Loi et seront strictement confidentiels. Nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue.

Processus de sélection :

Afin de s'arrimer aux nouvelles réalités du télétravail et de l'organisation flexible du travail, prendre note que la Ville de Longueuil privilégie des processus de sélection en vidéoconférence, et ce, tant pour les employés internes que pour les candidats externes.

Lors du dépôt de votre candidature, nous vous saurions gré de bien vouloir joindre à votre profil Manitou tous les documents pertinents à l'analyse de votre candidature, et ce, avant la fin de la période d'affichage.

Également, prendre note que le processus de sélection débute uniquement une fois que l'affichage est terminé. Pour les candidats retenus, les premières correspondances se feront par courriel. Merci de rester à l'affût de ces derniers et de consulter régulièrement vos courriels indésirables.

longueuil.quebec/emplois

longueuil
